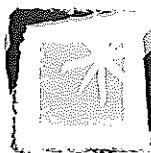


N° DEL/2025-116

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 8 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 2 décembre 2025

PRESENTS (29)

Délégués titulaires (29) : M. FERRÉ Charles, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants : /

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme RIVET Murielle, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (7) :

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme AUDUREAU Agnès a donné procuration à Mme COURTEIX Nadine,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETTE Gérard.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

OBJET : Décision Modificative n°1 – Budget Ordures Ménagères

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 25 novembre 2025,
M. le Président propose de procéder à une décision modificative considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2025 sont insuffisants :

Décision Modificative n°1 :
Fonctionnement et Investissement:
Virement de crédits :

	Dépenses	Recettes
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	25 000,00	
Article 64111 - Rémunération principale titulaires	25 000,00	
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	-19 500,00	
023 – Virement à la section d'investissement	-19 500,00	
C78 Reprises sur amortissements, dépréciations et prov		6 464,50
Article 7817 – Rep. sur dépréciations des actifs circulants		6 464,50
CHAP 77 – Produits des services, du domaine et ventes divers		8 500,00
Article 7711 – Dédits et pénalités perçus		6 800,00
Article 7718 – Autres produits except. opérat° gestion		1 700,00
Chapitre 011 Charges à caractère général	9 464,50	
Article 611 – Sous-traitance générale	9 464,50	
TOTAL Fonctionnement	14 964,50	14 964,50
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement		-19 500,00
021 - Virement de la section de fonctionnement		-19 500,00
Chapitre 013 Subventions d'investissement		19 500,00
Article 1311 – Subvention équipement Etat et établissements nationaux		19 500,00
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	-27 000,00	
Article 2051 - Concessions et droits assimilés	-27 000,00	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	27 000,00	
Article 2182 – Matériel de transport	27 000,00	
TOTAL Investissement	0	0

SOIT

SECTION FONCTIONNEMENT

	Montant avant la DM	Montant après la DM
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	577 141,55	602 141,55
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	33 001,68	13 501,68
C78 Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	-	6 464,50
CHAP 77 – Produits des services, du domaine et ventes divers	-	8 500,00
Chapitre 011 Charges à caractère général	835 846,00	845 310,50

SECTION INVESTISSEMENT

	Montant avant la DM	Montant après la DM
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	33 001,68	13 501,68
Chapitre 013 Subventions d'investissement	170 000,00	189 500,00
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	41 515,84	14 515,84
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 057 584,97	1 084 584,97

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Président à passer les écritures comptables nécessaires à cette décision modificative.

POUR : 36

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 9 décembre 2025****Le Président,**


Charles FERRÉ



Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26